

**Agenda****Lundi 18 mai**

-11h : Réunion de la section Législation, Droit public et Jurisprudence (salle 4)

-15h : **André COMTE-SPONVILLE**, philosophe, membre du Comité consultatif national d'éthique : « *Athéisme, sagesse et spiritualité* ».

**Lundi 1<sup>er</sup> juin**

-11h : Réunion de la section Législation, Droit public et Jurisprudence (salle 4)

-12h : Remise des Prix de la Fondation Solon (Grande salle des séances), suivie d'une réception.

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-Père **Pascal GOLLNISCH**, directeur général de *L'Œuvre d'Orient* : « *Persécutions contre les chrétiens au Moyen-Orient* ».

-Comité secret.

**Lundi 8 juin**

-15h : **Jean BAUBÉROT**, président d'honneur de l'EPHE : « *La laïcité en France* ».

**Lundi 15 juin**

-15h : **Dominique FOLSCHIED**, professeur de philosophie émérite : « *Destin de l'athéisme* ».

**Lundi 22 juin**

-15h : **Jean-Noël DUMONT**, professeur de philosophie : « *La poésie religieuse de Péguy* ».

-Comité secret

**Lundi 29 juin**

-15h : élection d'un membre au fauteuil VI de la section Morale et Sociologie et élection d'un correspondant (Section Économie politique, statistique et finances).

-15h : **Thierry GONTIER**, professeur de philosophie morale et politique à l'Université Lyon III : « *Voegelin et les religions politiques* ».

-18h : accueil de **Christiane TAUBIRA**, ministre de la Justice, garde des Sceaux, dans le cadre des travaux sur la réforme du droit des obligations (Grande salle des séances).

**Séance du lundi 11 mai**

Après approbation du procès-verbal de la séance du lundi 4 mai, le président **Chantal Delsol** a fait procéder aux dépôts d'ouvrages.

**Georges-Henri Soutou** a présenté trois ouvrages : *Journal politique, 1<sup>er</sup> août 1937-sept. 1939* de Galeazzo Ciano (Paris, Perrin, coll. Tempus, 2015, 670 p.) ; *Guerre et stratégie* de Stéphane Taillat, Joseph Henrotin et Olivier Schmitt (Paris, PUF, 2015, 528 p.) ; *Stratégies maritimes au XXI<sup>e</sup> siècle, l'apport de l'amiral Castex* de Lars Wedim (Paris, Nuvis, 2015, 199 p.).

**Bertrand Saint-Sernin** a présenté l'ouvrage de son confrère **Alain Besançon** *Problèmes religieux contemporains* (Paris, éd. de Fallois, 2015, 278 p.).

**Jacques de Larosière** a présenté l'ouvrage de son confrère **Thierry de Montbrial** *une goutte d'eau et l'océan. Journal d'une quête de sens* (Paris, Albin Michel, 2015, 368 p.).

**Yvon Gattaz** a présenté *les clés de la puissance* de Jean-Louis Beffa (Paris, Seuil, 2015, 165 p.).

Le président **Chantal Delsol** a passé la parole à **Jean-François Mayer**, directeur de l'Institut Religioscope, qui a fait une communication intitulée « *Les États européens et les sectes* ».

Avant d'évoquer l'attitude des différents États européens face aux sectes, l'orateur a ramené son sujet à deux questions fondamentales : « Des groupes religieux minoritaires, dont les adhérents embrassent des doctrines et pratiques qui se distinguent plus ou moins nettement de celles de la majorité de leurs concitoyens (croyants ou incroyants), peuvent-ils représenter un danger pour des individus, pour la société, pour l'ordre public, voire pour l'État ? Même s'ils ne représentent pas un danger, leur présence et leurs activités demandent-elles l'attention, voire l'intervention des autorités ? »

Ces questions sont certes d'actualité, pourtant elles ne sont pas nouvelles, comme l'a montré Jean-François Mayer en citant plusieurs exemples tirés du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi les Archives départementales du Rhône révèlent que « dans les années 1850, plusieurs dossiers évoquaient les activités de mouvements de "réveil" protestant, ancêtres des évangéliques. Plus que leurs doctrines, leur énergie missionnaire et les subventions reçues de sociétés étrangères suscitaient la méfiance ». Toutefois, jadis, « les Églises historiques s'intéressaient au "phénomène des sectes" en tant que défi pastoral et les étudiaient de façon critique dans une perspective classique d'apologétique. [...] Les États de droit européens ne percevaient pas "les sectes" comme un défi social ou politique, d'autant plus que le terme est sans valeur juridique. [...] En contraste, aujourd'hui, il existe en France une Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), sous l'autorité du Premier ministre. » L'orateur s'est ensuite employé à expliquer comment s'était produit ce changement, non sans souligner l'ambiguïté des termes utilisés pour parler des sectes : dérive sectaire, emprise mentale, sujétion psychologique...

À l'issue de sa communication, **Jean-François Mayer** a répondu aux questions que lui ont posées **Pierre Delvolvé**, **Jean Mesnard**, **Jacques de Larosière**, **Bruno Cotte**, **Georges-Henri Soutou**, **Bernard Bourgeois**, **Jean-David**

## À lire

- **Alain Besançon** : *Problèmes religieux contemporains* (Paris, éd. de Fallois, 2015, 278 p.). Extrait : « Une perte récente parmi les auxiliaires du christianisme concerne l'art et l'éducation. Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, l'ensemble des arts plastiques perd son lien avec la représentation et avec l'image. De la sorte, les prescriptions iconophiles en usage depuis une douzaine de siècles deviennent d'application difficile. D'autre part, l'éducation du jeune chrétien, au moins depuis le collège jésuite, mais déjà avant et dans les pays protestants tout aussi bien, consistait à se former sur les modèles de l'orthodoxie "païenne" qu'offraient les lettres grecques, romaines et l'humanisme. Même les monastères médiévaux cultivaient "l'amour des lettres" à côté de l'étude de la *sacra pagina*. Cette éducation était donc fort différente de l'éducation du jeune Juif mis de très bonne heure à la Torah et au Talmud. L'éducation du goût était considérée comme une propédeutique à la reconnaissance du vrai. Ce type chrétien d'éducation est en ruine. »
- **Jean Baechler** : « Les liberté d'opinion et d'expression », dans le numéro 2 de la Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger (pp. 301-308). Extrait : « Les liberté d'opinion et d'expression sont analytiquement incluses dans le concept d'un régime politique de liberté, lui-même accordé à la liberté naturelle de l'espèce. Ce ne sont donc pas des produits culturels, mais des universaux humains, qu'il revient aux contextes culturels les plus variés de transcrire à leur usage propre. Les libertés ne peuvent pas être les mêmes dans leurs expressions concrètes dans une bande primitive, dans une cité antique ou médiévale, dans les nations contemporaines, mais les variations dans les transcriptions ne doivent pas aller jusqu'à la subversion des principes. »

## Dans la presse et sur les ondes

- **Jean-Claude Trichet** a été interviewé le 9 avril par *CNN*, le 12 avril par *Europe 1*, le 13 et le 27 avril par la *BBC*, le 21 avril par *Bloomberg TV* et le 30 avril par *Raidió Teilifís Éireann*, la chaîne irlandaise de radio et télévision.
- « La fin du règne de l'homme : trois questions à **Rémi Brague** », interview sur le site du *Monde des religions* en date du lundi 4 mai, à l'occasion de la sortie récente de l'ouvrage de Rémi Brague, *Le règne de l'homme, genèse et échec du projet moderne* (Paris, Gallimard, 2015, 416 p.) Extrait : « Le mot humanisme apparaît tard, vers 1840, pour désigner deux choses : d'une part, un fait historique, la redécouverte et le culte des textes anciens, grecs surtout, d'autre part l'idée selon laquelle l'homme est l'être suprême, au-dessus duquel il n'y a rien. Elle vient après plusieurs étapes. On a tout d'abord l'affirmation de ce que l'homme est radicalement différent des autres vivants. Elle est implicite lorsque les Grecs représentent leurs dieux, non plus comme des animaux ou des êtres mi-hommes mi-bêtes, mais comme des hommes idéalisés. Vient ensuite l'idée que l'homme est non seulement autre, mais supérieur, qu'il a plus de valeur, idée qui commence aussi bien chez les Grecs que dans la Bible, et se poursuit chez les Pères de l'Église, et jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, époque des grands traités sur la dignité de l'homme. S'ajoute à partir du début du XVII<sup>e</sup> siècle, avec Bacon, puis Descartes, l'intention de partir à la conquête de la nature, c'est-à-dire de changer le sens de la domination en faisant de la supériorité ("il le domine d'une tête") une prise de contrôle. On a l'impression que ce désir de conquête suppose celui de se prouver à soi-même une dignité dont on n'est donc déjà plus si sûr... Enfin apparaît, comme je l'ai dit, vers 1840, l'idée d'un humanisme exclusif : l'homme n'est rien de moins que l'Être Suprême. Cela se lit, avec des inflexions diverses, chez Auguste Comte avec sa "religion de l'humanité" ou chez Karl Marx. [...] De deux choses l'une. Ou bien on veut préserver l'environnement pour ne pas mettre en danger notre survie (épuisement des ressources, réchauffement climatique, etc.), auquel cas l'homme reste au centre. Ou bien on se soucie de la nature pour elle-même, et on peut se demander si l'existence du genre humain est vraiment un bien pour elle. On entend des voix, depuis près de deux siècles, qui rêvent d'une nature libérée de l'homme. Ainsi un passage du jeune Flaubert, que je cite, et qui date de 1838. Et d'autres voix, plus récentes, nous expliquent que l'homme est l'animal le plus dangereux, que son existence même menace toutes les autres formes de vie sur la planète, etc. Il nous faut un point d'ancrage transcendant. Parler d'une transcendance horizontale qui serait l'avenir du genre humain n'est pas sérieux. »
- « **Jean-Robert Pitte** raconte cette Bourgogne qu'il aime tant », interview dans *Le Bien Public*, en date du lundi 11 mai, à l'occasion de la sortie récente de l'ouvrage de Jean-Robert Pitte, *Dictionnaire amoureux de la Bourgogne* (Paris, Plon, 2015, 704 p.).

## À savoir

- Invitée à participer au colloque sur les libertés qu'organisait l'Université Jean Moulin-Lyon I, **Mireille Delmas-Marty** a présidé, le lundi 3 avril, le volet intitulé « Libertés individuelles et corps social en tension ».
- **Ghislaine Alajouanine**, correspondante de l'Académie (section Morale et Sociologie) a présenté « les innovations dans la Silver économie » en tant que consultant-expert de la chaire « Transitions démographiques, transitions économiques » lors du séminaire que la Fondation du Risque a organisé le mercredi 15 avril au Palais Brongniart.